

Luxembourg, Item 3

Intervention du Luxembourg à la 60^e session du Sous-Comité scientifique et technique du CUPEEA Vienne, 6 au 17 février 2023

Item 3 « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales »

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

M. le Président, soyez assurés de notre soutien pour cette deuxième année de votre présidence. Avec votre présence, toute l'Amérique latine obtient une visibilité pour la contribution importante que joue cette région dans les sujets que nous traitons ensemble dans cette enceinte du CUPEEA.

Le Luxembourg s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne. Je souhaiterais évoquer quelques remarques additionnelles à titre national. A ce titre, nous condamnons avec la plus grande fermeté la poursuite de la guerre d'agression illégitime que la Russie continue de mener contre l'Ukraine et sa population civile. Les souffrances infligées à la population civile sont injustifiables, violent les lois de la guerre et doivent cesser immédiatement.

Monsieur le Président, chers délégués,

Le Luxembourg remercie Monsieur le Président de nous avoir informés sur le document de séance qui introduit les premières conclusions sur la base des informations recueillies par les présidents du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales. Le lien entre les deux sous-comités est essentiel pour assurer que le cadre réglementaire future pour les activités des ressources spatiales suit l'état actuel des développements technologiques.

Adoptée en décembre 2022, la nouvelle politique et stratégie spatiale du Luxembourg (2023 - 2027) vise à poursuivre l'effort consenti pour le développement du secteur spatial luxembourgeois et de pérennisation de l'économie luxembourgeoise. En adéquation avec l'adoption par le Luxembourg et la communauté internationale des 17 objectifs de développement durable et le Plan National « Luxembourg 2030 » pour un développement durable, la stratégie spatiale luxembourgeoise 2023–2027 s'articule donc autour de la durabilité.

Elle se décline selon 4 axes principaux :

- 1) Durabilité des activités économiques
- 2) Durabilité des activités sur Terre
- 3) Durabilité des activités dans l'Espace
- 4) Utilisation durable des ressources spatiales : il s'agira de continuer et renforcer les efforts du Luxembourg entamés avec l'initiative SpaceResources.lu, qui vise à promouvoir l'exploration pacifique et l'utilisation durable des ressources spatiales

Au cours de l'année écoulée des acteurs luxembourgeois ont mis à disposition leurs services satellitaires, pour le compte d'agences humanitaires de l'ONU, au profit des populations et des gouvernements affectés par des crises humanitaires ou environnementales. Ceci a été fait avec nos projets emergency.lu en République centrafricaine, au Nigéria, au Niger, au Chad, au Venezuela, en Syrie, en Haïti, au Tonga et au Bangladesh, et via notre projet Satmed en Erythrée, en Guinée et également au Bangladesh.

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

Nous devons impérativement renforcer nos efforts visant à tirer le meilleur parti des sciences et technologies spatiales et de leurs applications, tout en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement dans le cadre du développement de leurs propres capacités et du partage de technologies. Je cite notamment le programme du Bureau des Affaires spatiales « *Space law for new actors* » que le Luxembourg soutient depuis 2018.

Au-delà de la coopération au niveau de l'Agence spatiale européenne et de l'Union européenne, le Luxembourg reste fortement engagé au niveau bilatéral et multilatéral. Avec la signature des Accords Artémis en octobre 2020, le Luxembourg a rejoint un groupe de pays désirant établir, en toute transparence, des principes fondamentaux de leur coopération, basés sur le Traité sur l'Espace extra-atmosphérique de 1967. Les Accords Artémis s'intègrent parfaitement aux efforts du Luxembourg pour soutenir l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace et, plus particulièrement, des ressources spatiales, au profit de l'humanité toute entière. Nous nous félicitons que le groupe initial de 8 pays ait pu être élargi à 23 pays en peu de temps avec la signature récente par le Nigéria et le Rwanda.

Nous devons tout particulièrement redoubler d'efforts pour éviter des comportements non-responsables intentionnels dans l'espace, notamment la sur-exploitation et la prolifération de débris. A ce titre nous saluons l'adoption récente par l'Assemblée générale des Nations-Unies de la résolution demandant l'arrêt de types d'essai antisatellite (ASAT), démarche que nous partageons, que nous soutenons.

La coopération doit demeurer notre démarche principale dans nos travaux de développement de normes acceptables pour tous. Le Comité CUPEEA et ses deux sous-comités constituent les instances universelles de premier plan au sein desquelles nous devons poursuivre le dialogue, renforcer la compréhension mutuelle entre les nations et promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace au bénéfice de tous. Le Luxembourg tient beaucoup à ces principes.

Lors de ce sous-comité scientifique et technique, le Luxembourg, ensemble avec l'Allemagne, souhaite présenter un « *non-paper* » sur les outils et pratiques dédiés à l'amélioration du partage de l'information, surtout dans le cadre des activités lunaires futures. Le « *non-paper* » appelle toutes les délégations à lancer la réflexion sur les pratiques actuelles, la nécessité d'améliorer ces pratiques et, finalement, de développer des outils dédiés au partage de l'information. L'idée initiale est inspirée par l'article XI du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Le but de l'initiative est de faciliter la transparence, la coordination et la coopération dans la conduite d'activités spatiales complexes, notamment sur la Lune, et de garantir des activités pacifiques, sûres et durables. Luxembourg propose d'utiliser les mécanismes existants que nous pouvons trouver dans les traités sur l'espace sans créer un nouveau traité, un nouvel instrument ou un processus entièrement nouveau.

Nous souhaitons informer le sous-comité de la prochaine édition de la conférence annuelle « Space Resources Week » qui aura lieu du 19 au 21 avril 2023 sous forme hybride et qui mettra en relation les agences spatiales, les instituts de recherche, les start-ups et les acteurs de l'industrie (terrestre et spatiale). Cet événement est organisée par le *European Space Resources Innovation Center*, la *Luxembourg Space Agency*, l'Agence spatiale Européenne et le *Luxembourg Institute of Science and Technology*. Au cours de l'événement de cette année, nous nous concentrerons sur les synergies requises pour le développement d'un écosystème inclusif d'utilisation des ressources spatiales, ainsi que sur les moyens d'accélérer l'utilisation de l'espace au bénéfice de l'humanité. Toutes les délégations sont chaleureusement invitées à la conférence. Nous serons heureux de vous accueillir virtuellement ou en personne à Luxembourg.

Je vous remercie pour votre attention.